

Reprise du service de navettes

La Savac nous informe consignes d'hygiène et sécurité :

Nous avons pris des mesures pour la protection de nos passagers et de nos salariés en activité.

Ces mesures seront strictement appliquées pour votre contrat et pour l'ensemble des personnels intervenant sur vos prestations :

- ✓ Distribution quotidienne de masques à l'ensemble de notre personnel
- ✓ Distribution de gants
- ✓ Fourniture de fioles de gel hydroalcoolique et mise en place de distributeurs aux seins de nos locaux (dépôts, bureaux)
- ✓ Mise à disposition de lingettes désinfectantes dans les locaux
- ✓ Désinfection quotidienne des locaux, des portes, des téléphones, des outils informatiques
- ✓ La remise d'une fiche d'informations sur le COVID-19 et des mesures de prévention

Pour l'exploitation des services de transport de passagers, l'article 6 du décret N°2020-293 du 23 mars 2020 prescrit les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et définit les obligations à remplir dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. **Le Groupe SAVAC respecte strictement ce décret et ces mesures seront appliquées à vos prestations.**

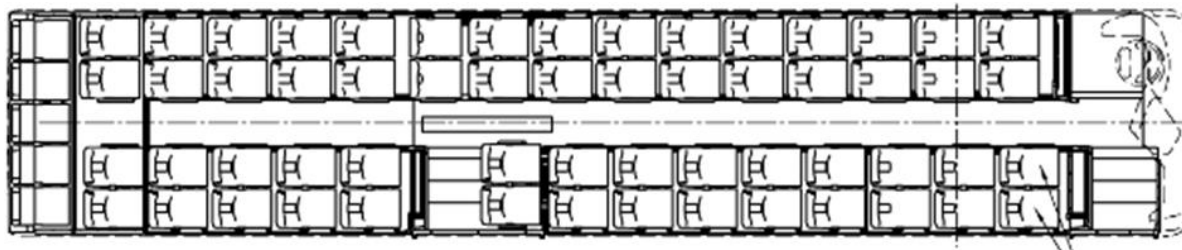
Les mesures spécifiques au personnel de conduite sont généralisées à l'ensemble de nos conducteurs et de nos exploitants (y compris les régulateurs) ayant une prise de service sur site ou à bord d'un véhicule :

- ✓ Désinfection quotidienne des tableaux de bord, des volants, des portes et barres de maintiens des véhicules par une société spécialisée
- ✓ Mise en place de la montée par la porte arrière des véhicules et mise en œuvre d'un dispositif permettant d'isoler le conducteur des passagers grâce à des rubalises disposées dans le couloir à partir de la première banquette (conformément au décret n°2020-93 du 20 mars 2020).

Assurer la sécurité des passagers est une préoccupation de premier ordre pour nos équipes et nous avons pris l'ensemble des mesures suivantes pour chaque véhicule en activité :

- ✓ **Désinfection quotidienne des espaces passagers et des éléments prégnants, tels que barres de maintien, accoudoirs, entre sièges, poignées et sols des autocars (société spécialisée).**
- ✓ **Mise en place d'affiches d'informations pour les gestes barrière à bord des véhicules**
- ✓ **Mise en place de la montée par la porte arrière des véhicules et mise en œuvre d'un dispositif permettant d'isoler le conducteur des passagers grâce à des rubalises disposées dans le couloir à partir de la première banquette**
- ✓ **Nous préconisons de limiter le taux de remplissage des véhicules à 30% à 40% maximum afin que les passagers puissent s'installer seuls sur une banquette de 2 sièges, et avec une alternance droite/gauche dans l'occupation des banquettes (condamnation des premiers sièges et de la rangée du fond).**

- ✓ Ce dispositif reste très fortement conseillé même dans le cas du port du masque compte tenu de la promiscuité des passagers installés sur la même banquette de 2 sièges.



Pour un car de 63 places, le remplissage maximum conseillé est donc de 28 personnes par navette
(63-4-3 = 56/2 = 28)

Horaires navette de la « Porte Orléans » :

GRILLE HORAIRES THEORIQUES MATIN PERIODE ROUGE (FONCTIONNEMENT NORMAL)										
N°arrêt	Véhicule affecté à la rotation =>	1	2	3	4	5	6	7	10	1
A	Paris - Porte d'Orléans - Gare routière - Av de la porte d'Orléans	07:15	07:35	07:50	08:00	08:10	08:20	08:30	09:00	09:15
B	Près de l'ONERA (si usagers) – RP Camille Claudel - Palaiseau	07:41	08:01	08:16	08:26	08:36	08:46	08:56	09:26	09:41
C	EDF Lab – Rue Rosalind Franklin, zone d'arrêt	07:46	08:06	08:21	08:31	08:41	08:51	09:01	09:31	09:46
D	CEA/Nano-Innov (aux feux - Bvd Gaspard Monge)	07:48	08:08	08:23	08:33	08:43	08:53	09:03	09:33	09:48
E	CEA/Saclay - Zone D306 près de la porte est - arrêt provisoire public	07:58	08:18	08:33	08:43	08:53	09:03	09:13	09:43	09:58
F	CEA/NEUROSPIN - Parking P2, Rue des Aimants, au niveau des tourniquets	08:00	08:20	08:35	08:45	08:55	09:05	09:15	09:45	10:00
G	ORME DES MERISIERS - Emplacement car situé avant petit le rond-point desservant les parkings Orme des Merisier et Synchrotron	08:03	08:23	08:38	08:48	08:58	09:08	09:18	09:48	10:03
H	DIGITEO Moulon - RD128	Terminus								

GRILLE HORAIRES THEORIQUES SOIR PERIODE ROUGE (FONCTIONNEMENT NORMAL)										
N°arrêt	Véhicule affecté à la rotation =>	9	10	11	12	13	14	15	9	
A	CEA/Saclay - Zone D306 près de la porte est - arrêt provisoire public	16:45	16:45	17:05	17:25	17:45	18:05	18:25	18:50	
B	CEA/NEUROSPIN - Parking P2, Rue des Aimants, au niveau des tourniquets	16:47	Non desservi	17:07	17:27	17:47	18:07	18:27	18:52	
C	ORME DES MERISIERS - Emplacement car situé avant petit le rond-point desservant les parkings Orme des Merisiers et Synchrotron	Non desservi	16:48	17:10	17:30	17:50	18:10	18:30	18:55	
D	DIGITEO Moulon - RD128	16:52	16:52	17:14	17:34	17:54	18:14	18:34	18:59	
E	CEA/Nano-Innov (aux feux - Bvd Gaspard Monge)	16:56	16:56	17:18	17:38	17:58	18:18	18:38	19:03	
F	EDF Lab – Arrêt provisoire face EDF Bd Gaspard Monge	16:58	16:58	17:20	17:40	18:00	18:20	18:40	19:05	
G	Près de l'ONERA – RP Camille Claudel - Palaiseau	17:03	17:03	17:25	17:45	18:05	18:25	18:45	19:10	
H	Paris - Porte d'Orléans - Gare routière - Av de la porte d'Orléans	Terminus								



Horaires de la navette CS :

ALLER		
ANTONY - GARE RER	07:20	08:50
CHATENAY - CENTRALE	07:28	08:58
GIF S/ YVETTE - RUE SEBASTIENNE GUYOT	07:58	09:28
GIF S/ YVETTE - SUPELEC - RUE JOLIOT CURIE	08:00	09:30

RETOUR		
GIF S/ YVETTE - RUE SEBASTIENNE GUYOT	16:30	17:50
GIF S/ YVETTE - SUPELEC - RUE JOLIOT CURIE	16:32	17:52
CHATENAY - CENTRALE	16:55	18:22
ANTONY - GARE RER	17:03	18:30